

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 22 septembre 2020.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Yvon BIHAN-POUDEC – Benjamin FAUCHARD – Julie LEGLOAHEC – Pierre-Yves HOFFMANN – Alexia PLANQUOIS – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Sophie TEMANS

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de séance du 28 juillet 2020.

Demandes de subvention Comité des Fêtes et CPE Vasperho

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de 1 800.00 € émanant du Comité des Fêtes de Perruel, association nouvellement créée dans la commune. Monsieur le Maire donne connaissance des membres du bureau, à savoir : Présidente Aurélie GUILLAIN, Président adjoint Eric LEGLOAHEC, Trésorier Vincent GOSSELIN, Trésorier adjoint Delphine JOBIN, Secrétaire Anne-Sylvie DAVID, Secrétaire adjoint Julie GUILBERT, autres membres Julie LEGLOAHEC.

Après étude de la demande et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention cette année, cette demande d'aide importante arrivant tardivement après le vote du Budget Primitif 2020. Le Conseil Municipal étudiera une nouvelle demande au budget prochain.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande de subvention de 300.00 € émanant de l'association « Collectif des Parents d'Elèves de Vasperho » qui s'investit pour les enfants scolarisés dans les écoles du regroupement Vascoeuil-Perruel-Les Hogues.

Après étude de la demande et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, 9 pour, un contre et une abstention, d'accorder une subvention de 150.00 € à l'association Collectif des Parents d'Elèves de Vasperho. Il serait souhaitable qu'une harmonisation des aides soit faite entre les 3 communes.

Considérant que cette subvention n'a pas été prévue au Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal décide de la modification budgétaire qui suit :

- | | |
|---|-------------|
| - De l'article 022 « Dépenses Imprévues » | - 150.00 € |
| Vers l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » | + 150.00 €. |

Participation extension réseau eau lotissement Cts Edeline

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu avec les adjoints Madame Armelle Collard dans le cadre du projet du lotissement des Cts Edeline. Un devis Véolia d'un montant de 18 505.84 € TTC a été présenté pour les travaux d'extension du réseau d'eau et une participation financière est demandée à la commune. Il est rappelé que la commune s'est engagée à prendre à sa charge la pose du poteau incendie s'élevant à la somme de 3 134.96 € TTC notamment inscrite au Budget Primitif 2020. Après de longs échanges, il a été proposé d'apporter une participation financière de 2 865.04 € sur le budget 2021 ce qui ferait une participation communale totale de 6 000.00 € pour ce projet. Il est force de constater que cet effort financier est à considérer avec notamment les retombées fiscales au titre de la taxe d'aménagement pour ces 9 maisons à venir.

Au vu de tous ces éléments, Monsieur le Maire soumet aux conseillers cette demande de participation financière pour l'extension du réseau d'eau au projet du lotissement s'élevant à la somme de 2 865.04 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, 8 pour et 3 abstentions, de participer aux travaux d'extension du réseau d'eau pour le lotissement des Cts Edeline à hauteur de 2 865.04 € et précise que cette participation sera inscrite au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal précise qu'une attention sera accordée par la suite à chaque projet sur la commune.

Alarme mairie

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente un devis de la Société SEDELEC d'un montant de 1 037.40 € TTC pour le remplacement de la centrale d'alarme intrusion existante hors service. Il précise que le système peut être évolutif.

En second temps, il présente une offre d'alarme avec télésurveillance de la société Homiris. Pour la mairie, l'abonnement mensuel proposé s'élève à 69.00 € TTC soit un coût annuel de 828.00 € TTC et pour l'école un abonnement mensuel de 85.20 € TTC soit un coût annuel de 1 022.40 € TTC ; auxquels s'ajoutent pour chaque entité des frais d'installation d'un montant de 90.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal met en suspend leur décision en attendant d'avoir une autre offre comparable à celle de la société Homiris.

Désignation d'un correspondant défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Yvon BIHAN-POUDEC en tant que correspondant défense de la commune.

Désignation d'un délégué C.L.E.C.T

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes Lyons Andelle de procéder à la désignation d'un représentant chargé de siéger au sein de La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il ajoute que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et toute intercommunalité. Monsieur le Maire précise que ce représentant doit être obligatoirement un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Vincent QUÉNÉ chargé de siéger au sein de la CLECT.

Achat dévidoirs essuie main école

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acheter des dévidoirs essuie main, 6 pour l'école et 1 pour la mairie pour des raisons sanitaires en cette période de pandémie et pour éviter également du gaspillage. Il présente un devis de la Société SODIPREN d'un montant de 434.45 € TTC qui offre le distributeur pour l'achat d'un lot de 6 bobines de papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour l'achat de 7 lots de bobines de papier au prix de 434.45 € TTC sachant que les 7 distributeurs seront offerts.

Prime Covid

Suite à une demande de Madame TAINÉ Patricia et conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permettant de mettre en place une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer une prime exceptionnelle Covid à Madame TAINÉ Patricia, adjoint technique de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer à Madame TAINÉ Patricia une prime exceptionnelle de 200.00 € du fait des contraintes supplémentaires engendrées par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux de l'école.

Questions diverses

Au vu des mesures sanitaires, le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des seniors. Vu cette circonstance exceptionnelle, il est suggéré une distribution de bons d'achat pour les seniors à retirer chez différents commerces du secteur qui rentrerait dans l'enveloppe financière dédiée au repas et à son animation. Réflexion à étudier et à revoir à la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal précise que les colis habituels seront maintenus.

Il est signalé des dysfonctionnements du réseau internet en particulier au Mesnil.

Il est abordé le problème d'entretien de l'îlot central à l'entrée d'agglomération de la commune. Un contact va être pris avec l'entreprise GROSSIER pour trouver une espèce végétale facile à entretenir.